

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02.07.2024

ID : 089-200039642-20240620-36_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt juin deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M MURAT Olivier <i>Ancy-le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-le-Libre</i> : Mme. BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-le-Châtel</i> : M. BRIGAND Jean-Pierre, <i>Cry-sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Flogny-la-Chapelle</i> : M. CAILLET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude <i>Fulvy</i> : M. HERBET Robert, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Mélisey</i> : Mme RONDOT Pascaline, <i>Pacy-sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémy, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique <i>Sennevoy-le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Éric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézannes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne a donné pouvoir à M. PROT Dominique, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise a donné pouvoir à Mme BURGEVIN Véronique, <i>Nuit-sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis a donné pouvoir à M. DE PINHO José, <i>Perrigny-sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. MURAT Olivier, <i>Ravières</i> : M. FORET Vincent a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. PONSARD José, <i>Tonnerre</i> : Mme BALICHE Bahia a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane, M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. LHOMME Régis, Mme ORGEL Emilie a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal
Nombre de conseillers : - En exercice : 73 - Présents : 46 - Absent(s) : 16 - Pouvoir(s) : 11 - Votants : 57	Absents excusés : <i>Argentanay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Cruzy-le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Éric, <i>Flogny-la-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine
	Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYEN Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil
	Secrétaire de séance : Mme GIBIER Pierrette
	Date de convocation : 14 juin 2024
Délibération n° 36-2024	

Objet :
RESSOURCES HUMAINES

Personnel communautaire
Portant suppressions et créations de postes

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les mouvements de personnel (départs à la retraite, disponibilité...) jalonnent la vie de chaque organisation et pour des raisons de légalité et de saine prévision budgétaire, l'établissement doit disposer d'actes administratifs retraçant l'ensemble des emplois créés. En effet, le pilotage des emplois obéit à une double logique : réglementaire et prévisionnelle.

Dans ces conditions, il apparaît essentiel de demander au Conseil Communautaire d'approuver tout au long de l'année les délibérations de création ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents de l'établissement.

Les propositions ci-dessous visent à modifier le tableau des effectifs en vue de permettre une plus grande efficacité et agilité de l'organisation.

Ces propositions concernent :

- les changements de grade lors de recrutement et /ou mobilité interne,
- les créations et suppressions pour renforcer l'adaptabilité des services,
- la régularisation des mouvements de personnel.

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial de la CCLTB en date du 4 juin 2024,

Le Président de séance propose au conseil communautaire :

1) De supprimer les postes permanents suivants :

Filière animation :

A compter du 01/07/2024, 1 poste d'adjoint d'animation (C) ; 35/35^{ème}, 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (C) ; 35/35^{ème}, 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe (C), 35/35^{ème}, 2 postes d'animateur principal 2^{ème} (B) ; 35/35^{ème}, 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe (B) 35/35^{ème} / Pôle Education et sports/service ALSH.

A compter du 01/09/2024, 1 poste d'adjoint d'animation (C) ; 12,98/35^{ème} / Pôle Education et sports/service ALSH.

Filière médico-sociale :

A compter du 01/07/2024, 1 poste d'Infirmier en soins généraux (A), 35/35^{ème}, Pôle Education et Sports/Service Crèche et RPE.

Filière culturelle :

A compter du 01/07/2024, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} (B) ; 20/20^{ème} et un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (A) ; 16/16^{ème}, Pôle développement culturel et Cité Educative et artistique /service Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Intercommunal.

Filière administrative :

A compter du 01/09/2024, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C) ; 35/35^{ème} / Pôle ressources humaines.

Filière technique :

A compter du 01/09/2024, 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C) ; 30/35^{ème}/ Pôle Education et sports/service ALSH-scolaire

2) De créer les postes permanents suivants :

Filière animation :

A compter du 01/09/2024, 1 poste d'adjoint d'animation (C) ; 17/35^{ème} / Pôle Education et sports/service ALSH.

A compter du 01/07/2024, 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe (B) ; 35/35^{ème} / Pôle

Education et Sports/Service Crèche et RPE.

Filière médico-sociale :

A compter du 01/10/2024, 2 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe, 35/35^{ème} / Pôle Education et Sports/Service-Scolaire

A compter du 01/10/2024, 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe, 35/35^{ème}/ Pôle Education et Sports/Service-Scolaire

Filière administrative :

A compter du 01/09/2024, 1 poste d'adjoint administratif (C) ; 35/35^{ème} / Pôle ressources humaines.

Filière technique :

A compter du 01/09/2024, 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C) ; 32/35^{ème}/ Pôle Education et sports/service ALSH-scolaire.

A compter du 01/10/2024, 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (C) ; 35/35^{ème} / Pôle Développement Durable.

A compter du 01/10/2024, 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (C) ; 35/35^{ème} / Pôle Education et sports/service ALSH-scolaire.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires titulaires des grades ci-dessus mentionnés. Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels à durée déterminée (article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

57	<u>pour</u>
0	<u>contre</u>
0	<u>abstention</u>

ADOPTE l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
M. Régis LHOMME

La Secrétaire de séance,
Mme Pierrette GIBIER



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 089-200039642-20240620-36_2024-DE

